



**Sud**

Solidaires CSTB, Sud Alstom, Sud Appeti'Marine,  
Sud Areva, Sud Auto Peugeot Citroën,  
Sud Auto Sevelnord, Sud Bombardier,  
Sud Bosch, Sud EDS-HP, Sud FagorBrandt,  
Sud Fenwick-Linde, Sud Forbo Sarlino,  
Sud FPT, Sud Industrie Basse-Normandie,  
Sud Industrie Rhône-Alpes, Sud Industrie 35,  
Sud Industrie 59, Sud Inoplast, Sud LTR,  
Sud Magnetto, Sud NCR, Sud Renault,  
Sud Safran, Sud TechnHom, Sud Valeo...

**Journal de l'Union syndicale Solidaires Industrie**

144 boulevard de la Villette – 75019 Paris

**N° 17 – Février 2010**

<http://solidaires-industrie.org>

## **Les États Généraux ne sont pas tous révolutionnaires...**

**L**es États Généraux de l'Industrie viennent de rendre leurs conclusions. La grande messe qui a rassemblé pendant des semaines industriels, ministres, responsables de cabinets, « experts » et « spécialistes » des grandes confédérations syndicales (sans Solidaires) se termine par un rapport à peu près vide, hormis l'idée qu'il faut en rajouter une louche quant à la financiarisation de l'économie.

Il nous semble pourtant que la crise actuelle a largement montré les dérives de cette option, mais le concours des États pour renflouer les banques a permis à celles-ci de repartir aussitôt, de recréer les mêmes structures qu'avant et d'exiger des industriels une progression à deux chiffres des profits des actionnaires !

Au delà du constat de la diminution de 269 000 emplois industriels détruits entre début 2008 et fin 2009 et de 140 000 intérimaires licenciés, pas un mot sur le social, mais un hymne chauvin sur « l'excellence française », « l'intelligence française », « notre industrie », « notre retard sur l'Allemagne », comme s'il y avait un intérêt commun entre patrons et ouvriers français à travers la nation. Si c'était le cas on ne verrait pas le nombre de chômeurs grandir au rythme d'augmentation des profits des patrons du CAC 40.

Ce que nous vivons, nous, au niveau de l'industrie, c'est la perte d'emplois, la judiciarisation de l'action syndicale (Continental et d'autres) et le chômage partiel massif pour ceux qui travaillent. Nos camarades de Renault Trucks qui fabriquent des camions pour Volvo à Caen (14) sont occupés entre deux et trois jours par semaine, et ceux de FPT qui usinent des moteurs à Bourbon-Lancy (71) travaillent une semaine par mois depuis octobre 2008 avec des salaires réduits d'un quart (entre 300 et 600 € de perte), pour ne prendre que ces deux exemples. En même temps ceux qui ont du travail voient leurs cadences s'intensifier et

doivent souvent venir travailler le samedi pour assurer la production, comme à PSA Citroën Aulnay (93).

Ni le rapport final, ni le discours du ministre Estrosi, ne font quelque référence aux conditions sociales. Les confédérations regrettent ce manque de perspective sociale, mais elles suivent (FO, CFDT, CGT) l'orientation générale dominante qui pousse à créer une « banque de l'industrie » à taux d'intérêt bas, au profit des PME. Nous pensons, à Solidaires Industrie, que ce n'est pas le rôle des syndicalistes de conseiller au gouvernement la création de banques !

Autre point soulevé par FO et la CFDT : « revoir les relations donneur d'ordre – sous-traitant ». On avait pourtant l'impression, naïvement, que depuis un an la restructuration des grandes entreprises allait dans ce sens, en liquidant un grand nombre de sites des sous-traitants (Molex, Continental, New Fabris, Michelin, Goodyear...) pour concentrer ces sous-traitants au prétexte qu'ils « n'avaient pas l'échelle européenne ». Les patrons n'ont pas besoin des syndicalistes pour se restructurer.

Enfin les États Généraux lancent un hymne à la « relocalisation » des industries sur le sol français. Nous ne soutiendrons pas la destruction d'emplois d'un autre pays à coups de subventions et d'exonérations de cotisations sociales en France !

S'il faut des idées, il suffit de prendre en compte les propositions de l'Union syndicale Solidaires : battons-nous pour obtenir un statut du salarié qui permettrait le maintien du salaire, tant en période de formation que d'inactivité forcée ou de travail effectif. Et donnons un droit de veto aux Comités d'Entreprise sur les bien mal nommés « plans de sauvegarde de l'emploi ».

**Voilà ce que seraient  
des États Généraux Révolutionnaires !**

## Six mille grévistes, quatre mois de lutte, zéro papier

Plus de six mille travailleurs et travailleuses en grève depuis le 13 octobre dernier, des centaines de piquets de grèves dans des entreprises ou des chantiers de la Région Parisienne (pour la plupart délogés par la police), le soutien de neuf associations et deux syndicats (Solidaires et la CGT)... et des grands médias qui n'en parlent pas, ou à peine, en tout cas beaucoup moins que de l'état de santé d'un vieux chanteur domicilié fiscalement en Suisse !

Il faut dire que ces grévistes sont sans papiers. Pour être informé sur leur lutte, on ne peut donc pas compter sur les télévisions et les radios contrôlées par l'État, qui est responsable de la situation de ces travailleurs, et encore moins sur les télévisions et les journaux contrôlés par des industriels, qui profitent de cette situation...

Les grévistes demandent bien-sûr leur régularisation, mais ils dénoncent aussi leurs conditions de travail. Pourtant la grande majorité d'entre eux travaillent « légalement », soit parce qu'ils avaient un titre de séjour (qui n'a pas été renouvelé ensuite), soit grâce à une fausse identité (et un employeur qui ferme les yeux). Ils ont donc un contrat de travail, parfois même un CDI, ils paient des cotisations sociales et des impôts. Mais ils n'auront pas droit à la retraite, aux allocations chômage ou à la sécurité sociale le jour où ils en auront besoin, et ils ne perçoivent aucune aide sociale.

D'autres sans papiers sont obligés de travailler au noir (« travail dissimulé ») pour vivre, avec encore moins de droits, un salaire inférieur au SMIC et en plus pour un patron qui économise les cotisations sociales. Il faut toutefois rappeler qu'en France, dans l'ensemble, le travail au noir est très majoritairement réalisé par des travailleurs bien français, notamment des artisans.

Puisque les sans papiers vivent et travaillent déjà ici, souvent depuis des années et avec leurs familles, leur régularisation ne devrait poser aucun problème : on ne peut même pas leur opposer l'argument (de toute manière inacceptable) qu'ils vont « prendre la place d'un travailleur français ». Si l'État refuse toujours de leur donner des papiers c'est volontairement, en fixant des critères arbitraires, pour le plus grand profit des employeurs qui disposent ainsi d'une main-d'œuvre bon marché, flexible et docile car en permanence menacée de reconduite à la frontière. En effet le

patronat français a besoin des sans papiers, et la seule motivation des expulsions est de maintenir la pression sur eux : même à coups de 30 000 reconduites par an il faudrait plus de quinze ans pour expulser tous les sans papiers, et encore, en supposant qu'il n'y en ait plus qu'arrivent !

Les industries du bâtiment, du nettoyage, de la restauration, ainsi que les services à la personne, sont les secteurs qui emploient le plus de sans papiers. Ce n'est pas un hasard : il s'agit d'activités non délocalisables à l'étranger. Or le patronat utilise les délocalisations pour accroître ses profits en mettant en concurrence des travailleurs de droits sociaux différents. Mais comme il n'est pas possible de construire ou de nettoyer un bâtiment depuis l'étranger, il faut « délocaliser sur place ». C'est-à-dire employer des travailleurs, en France, mais avec des conditions de salaires, de temps de travail et de sécurité proches de celles des pays sans droit du travail : des sans papiers.

Si les syndicalistes combattent les délocalisations, ce n'est pas seulement pour préserver des emplois ici plutôt que là-bas, mais c'est surtout pour défendre des droits sociaux acquis de longues luttes et menacés d'être tirés vers le bas par cette mise en concurrence des travailleurs du monde. Quand le discours du patronat se résume à « là-bas les salaires sont 50% inférieurs et sans cotisations sociales, donc soit vous vous alignez ici soit je délocalise », que peut-on faire ? Accepter des baisses de salaires ? Ce serait sans fin. Exonérer de cotisations sociales ? Ensuite ce sont les caisses d'assurance chômage ou vieillesse qui sont en déficit, ce qu'on nous fait payer par d'autres reculs sociaux. Taxer les importations ? L'OMC et l'Europe l'interdisent (ce ne sont pas des constructions capitalistes pour rien !). La seule bonne solution serait d'obtenir que là-bas aussi, les travailleurs aient nos salaires et nos droits sociaux. Peu réaliste ! Pourtant, dans le cas des « délocalisations sur place », c'est possible : il suffit de régulariser des sans papiers. Car lorsqu'ils sont régularisés, tous les travailleurs ont les mêmes droits – et, pour une fois, alignés vers le haut.

**La lutte des sans papiers est une lutte syndicale, au même titre que celle contre les délocalisations !**



## Résultats des élections professionnelles à Areva (Mâcon)

Le 7 janvier 2010, dans un contexte difficile lié à la décision du Groupe Areva de céder sa filiale T&D au consortium Alstom / Scheider Electric (dont l'établissement de Mâcon doit rejoindre Schneider Electric), les listes DP et CE présentées par SUD Areva ont recueilli **32,75 %** des suffrages (CGT : 47,98 % et CFE-CGC : 19,27 %)

Pour ce qui concerne le CE, pas de changement en sièges par rapport à 2008 : CGT : 8 (4 titulaires et 4 suppléants), **SUD : 4 (2 titulaires et 2 suppléants)** et CFE-CGC : 2 (1 titulaire et 1 suppléant).

Pour SUD et sur les bases d'une équipe largement renouvelée, alliant la jeunesse et l'expérience avec une campagne ayant pour objectif de rétablir un fonctionnement basé sur l'intérêt général, l'équité et une gestion transparente et simplifiée du CE, nous maintenons nos résultats. La progression de la CFE-CGC s'explique uniquement par l'évolution des effectifs d'ingénieurs et cadres. On constate aussi une continuation de l'érosion de la CGT (60,66 % en 2006, 48,14 % en 2008 et 47,98 % en 2010).

---

## Résultats des élections professionnelles à Bosch (Rodez)

Les élections DP et CE ont eu lieu sur le site de Bosch à Rodez le 8 octobre dernier :

CE 1<sup>er</sup> collège (5 sièges) : **SUD : 2 titulaires et 2 suppléants**, CGT : 3 titulaires et 3 suppléants. CE 2<sup>e</sup> collège (2 sièges) : **SUD : 1 titulaire et 1 suppléant**.

DP tous collèges confondus (13 sièges) : **SUD : 4 titulaires et 5 suppléants**, CGT : 5 titulaires et 5 suppléants, CFDT : 2 titulaires et 2 suppléants, CFE-

CGC : 1 titulaire et 1 suppléant, FO : 1 titulaire et 0 suppléant. À noter que FO et la CFTC ne dépassent pas la barre fatidique des 10 % et ne sont donc plus représentatifs.

Au niveau de Bosch France, SUD garde son délégué syndical central et son représentant syndical au CCE, car notre représentativité reste de 13,17 % nationalement, devant la CFTC et FO.

---

## SUD Valéo Amiens solidaire des Valéo en Corée

L'équipementier automobile Valéo est un trust mondial qui n'a pas plus d'état d'âme pour les ouvriers asiatiques que pour ceux qu'il exploite en Europe et en France. L'usine Valéo-Compressor de Cheonan-si en Corée du Sud fermait ses portes en octobre dernier.

Une délégation de syndicalistes de la KCTU (confédération coréenne qui a des contacts proches avec Solidaires) de l'usine Valéo a rencontré nos

camarades d'Amiens et diffusé de l'information sur la ville. Plusieurs interventions à Paris ont eu lieu, parallèlement à l'occupation de l'usine depuis trois mois menée par les ouvriers coréens dans leur pays.

Nous pensons à Solidaires Industrie que c'est le bon moyen de manifester que les travailleurs de pays différents ne sont pas en concurrence mais solidaires entre eux.

---

## NCR n'aime pas les syndicalistes SUD : il les licencie...

Fin décembre dernier les « dabistes » (qui alimentent les billets dans les DAB – Distributeurs Automatiques de Billets) étaient en grève, et les ouvriers et techniciens de la maintenance passaient un communiqué par l'intermédiaire de Solidaires et SUD NCR (National Cash Register, fabricant américain de DAB) demandant une rallonge de salaire et l'ouverture de négociations, ce qui est tout à fait le rôle des syndicats...

Sauf que ce communiqué de presse a été reçu par l'agence américaine Reuters qui a contacté la Direction NCR pour avoir des explications.

Conséquence immédiate : notre camarade Didier LOUIS, délégué syndical SUD pour NCR, s'est retrouvé licencié sans autre forme de procès, pour une activité syndicale tout à fait normale !

En fait de procès, nous en avons intenté un immédiatement, avec les salariés de NCR, pour exiger la liberté syndicale, quelles que soient les pressions des entreprises. Il n'est pas possible que notre camarade ne soit pas réintégré, à moins de bafouer une loi qui existe depuis maintenant 130 ans !

# Serial killer

**L'**Andeva (Association Nationale Des Victimes de l'Amiante), qui prend en charge et défend les victimes de cette maladie mortelle attrapée notamment dans les usines, nombreuses, qui utilisaient l'amiante, estime que le rythme de 3 000 décès par an (l'équivalent des victimes du World Trade Center chaque année, déclarait son président à la manifestation du 10 octobre dernier) va perdurer entre 15 et 20 ans.

Les principales entreprises responsables (Ferodo puis Valéo, Eternit...) qui usinaient et produisaient cette fibre éminemment cancérigène (mésothéliome, cancer de la plèvre) ont jusqu'à présent refusé toute indemnisation aux victimes.

L'État, comme souvent, s'y est substitué en versant des allocations largement insuffisantes et en interdisant la fabrication de la fibre toxique à partir de la fin 1996 (les ravages étaient connus de médecins du travail depuis le milieu des années 1970 !).

Nos camarades de Valéo à Amiens passent une grande partie de leur activité syndicale à établir des dossiers pour faire reconnaître cette maladie mortelle, sorte de silicose moderne.

Encore récemment un procès opposait le responsable « Environnement, hygiène et sécurité » de l'usine Novelis (ex Pechiney) de Rugles, dans l'Eure, et des intérimaires chargés de démolir des fours, qui dégageaient de l'amiante sous les coups de masse des ouvriers. L'un d'entre eux témoignait au procès : « On nous a envoyés travailler dans la mort » pendant que l'avocat de la direction expliquait que « l'amiante n'est pas toujours redoutable » et que « l'anxiété des salariés a été entretenue et construite » ! Le 25 janvier dernier, d'autres camarades, de SUD Michelin à Golbey (Vosges), faisaient reconnaître par le tribunal d'Épinal « la faute inexcusable » de l'employeur qui avait exposé les ouvriers de 1969 à 2000 à ce produit cancérigène.

Un sale coup supplémentaire était cependant porté contre les victimes indemnisées de l'amiante. Un projet de décret ministériel envisage d'amputer la maigre indemnisation des victimes en diminuant l'indemnité de cessation anticipée des travailleurs de l'amiante (par un calcul sur le salaire de référence).

**Maladies professionnelles :  
l'amiante,  
déjà 150 000 morts en France,  
soit 8 morts par jour...  
Et ce n'est pas fini !**

Rappelons s'il en était besoin que cette allocation n'est pas un « privilège » mais qu'elle vise à compenser une perte d'espérance de vie. Nous exigeons le retrait de ce décret ministériel honteux.

Une manifestation, où des camarades de SUD Rail et de SUD Travail étaient présents, s'est déroulée à Paris le 10 octobre 2009. L'émotion était grande d'une manifestation sans slogans, qui rassemblait 4 000 manifestants dont beaucoup portaient les portraits de leurs maris, frères, pères décédés. Ce drame ouvrier intéresse peu les médias, il est presque comparable aux victimes annuelles d'accidents de la route mais n'a pas la même visibilité sociale !

Très récemment un premier patron a tout de même été mis en examen, celui d'Eternit France, le plus gros producteur d'amiante-ciment dans l'hexagone. C'est une bonne nouvelle pour les victimes et leurs associations quand on sait que les patrons (et les médecins du travail) connaissaient les dangers de la fibre amiante, qu'ils n'ont jamais prévenu les personnels, jamais pris des mesures efficaces et, de plus, ont retardé par un lobbying très fort la loi d'interdiction de l'amiante en France (voir à ce sujet le documentaire, sorti en DVD, intitulé « 100 000 cercueils » de José Bourgarel, produit par la Cie Phares et balises et programmé sur France 2 le 28 janvier dernier).

Mais ce capitalisme criminel s'est adapté à la nouvelle loi d'interdiction de 1996 : **Eternit n'a pas jeté l'amiante qui restait mais l'a envoyé dans ses usines d'Amérique du Sud, où on continue de faire mourir des ouvriers...**

*Pour en savoir davantage,  
nous conseillons  
le très bon ouvrage  
d'Annie THÉBAUD-MONY :  
« Le travail peut nuire  
gravement à la santé »  
aux éditions La Découverte.*

